

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, annonce que le Canada signera aujourd'hui une entente avec cinq pays de l'Afrique de l'Ouest pour la réalisation d'une partie du réseau panafricain de télécommunications. M. MacEachen signera les accords avec les ambassadeurs des pays concernés, soit le Dahomey, la Haute-Volta, le Mali, le Niger et le Sénégal.

Les ententes porteront sur une subvention de 4,500,000 dollars et des prêts totalisant 22,430,000 dollars fournis par l'Agence canadienne de développement international. Du montant total du prêt, et suivant le pourcentage approximatif du projet qui sera réalisé sur son territoire, le Mali recevra environ \$6,720,000, le Dahomey \$5,040,000, le Niger \$4,080,000, le Sénégal \$3,840,000 et la Haute-Volta \$2,750,000.

Le projet à caractère régional qui a pour but d'améliorer les communications entre les cinq pays concernés et avec l'ensemble du continent africain, dans un effort commun de coopération, consiste en la réalisation de deux tronçons de faisceaux hertziens, allant de Kaolack au Sénégal, à Bobo-Dioulasso en Haute-Volta, en passant par Bamako au Mali, et de Koupela en Haute-Volta à Bohicon au Dahomey, en passant par Niamey au Niger, et en la réalisation de centres de communications téléphoniques internationales à Bamako au Mali, à Niamey au Niger, et à Cotonou au Dahomey.

Les prêts consentis à chacun des pays seront utilisés pour se procurer au Canada, les biens et services nécessaires à la réalisation de la portion du réseau situé sur leur territoire.

La subvention couvrira les coûts d'assistance technique, les services de la société d'ingénieurs-conseils canadiens qui assurera l'étude et la conception du réseau et la supervision des travaux de réalisation, ainsi que les coûts d'un programme de formation de personnel africain de relève.

La contrepartie des pays africains, bien qu'elle ne puisse être chiffrée à l'heure actuelle, sera très importante et comprendra l'achat de l'aménagement des sites des travaux, la construction et l'entretien des routes d'accès, et la main-d'oeuvre locale.

Compte tenu du caractère régional du projet, du besoin de consultation et la nécessité d'une collaboration étroite entre les six Gouvernements participants, un Comité supérieur de coordination et un Comité technique de coordination seront créés dès la signature des ententes et demeureront en activité pendant toute la durée du projet.